



XXXV^{ème} Session
Paris, 5-6 juillet 2009

Séance solennelle d'ouverture

Discours

De

M. Guy Nzouba Ndama

*Président de l'Assemblée
nationale du Gabon*

Président de l'APF

Monsieur le Secrétaire général de la Francophonie,

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale française,

Messieurs les Présidents d'Assemblée,

Monsieur le Secrétaire général parlementaire de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie,

Monsieur le ministre,

Mesdames et Messieurs les membres du corps diplomatique et consulaire,

Mes chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Le Gabon, mon pays, vient de connaître la douloureuse épreuve de la perte, en cours de mandat, de son Président de la République, son Excellence EL HADJ Omar BONGO ONDIMBA.

Dans cette circonstance particulièrement difficile, de nombreux collègues, Présidents d'Assemblée nationale et parlementaires confondus, ont tenu, dans un élan de solidarité spontané, à s'associer au grand deuil qui a frappé le peuple Gabonais.

Qu'il me soit permis ici de leur exprimer solennellement, ma profonde reconnaissance ainsi que celle des parlementaires et de l'ensemble des Gabonais. La famille de l'illustre disparu me charge également de vous dire sa très sincère gratitude pour votre compassion et votre sympathie qui ont constitué pour elle, dans ce moment pénible, un refuge contre la douleur et la tristesse.

Chers collègues,

Lorsque à Québec, le 4 juillet dernier, lors de l'ouverture solennelle de la XXXIV^{ème} Session de notre Assemblée, le Président de l'Assemblée nationale française, M. Bernard Accoyer ici présent, nous invitait pour tenir à Paris notre XXXV^{ème} Session, c'est avec un grand plaisir et sans hésitation que nous avons accepté cette invitation.

Nous voici donc ici à Paris, plus grande ville de langue française dans le monde, pour notre rencontre d'aujourd'hui. La France n'avait plus accueilli cet événement depuis 1994, elle qui nous avait reçu dès notre deuxième session en 1968, puis en 1977 et évidemment en 1989 à l'occasion de la célébration du Bicentenaire de la Révolution française.

C'est pourquoi, je voudrais tout d'abord remercier particulièrement la section française et son Président, M. Bernard Accoyer, de nous avoir donné l'occasion non seulement de revenir ici à Paris, mais surtout de nous avoir honorés en mettant à notre disposition ce lieu prestigieux, plein de symboles et d'histoire, où résonne

encore la voix de tant d'illustres hommes politiques, l'hémicycle de l'Assemblée nationale.

Je n'oublie pas que parmi ceux qui ont fréquenté ce lieu figurent bon nombre d'anciens dirigeants de pays africains dont celui qui a inspiré la création de notre Assemblée et qui reste pour nous une référence incontournable : le poète Président Léopold Sédar Senghor.

Vous comprendrez donc, Monsieur le Président, que le geste que vous avez eu nous touche énormément et, soyez en certain, restera dans nos mémoires.

Cette rencontre et tant d'autres auparavant, témoignent clairement de l'engagement toujours renouvelé de la France en faveur de la Francophonie parlementaire et de son attachement quotidien à notre Assemblée à laquelle l'Assemblée nationale mais aussi le Sénat français accordent un très important et indispensable soutien.

Chers collègues,

Au terme de deux années passées à la tête de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, j'ai pu vérifier, mieux qu'auparavant, notre conviction mutuelle de faire de notre organisation, le cœur battant de la démocratie dans l'espace francophone.

En effet, conçue originellement pour être un espace d'interactions multiformes entre les institutions et les peuples francophones – ce qui, aux yeux embués de ses détracteurs, la confinait au rang de simple association de promotion de la langue française – notre Assemblée parlementaire, s'arrimant aux engagements réciproquement souscrits par ses Etats membres, s'emploie indubitablement depuis sa création à définir des mécanismes et des instruments susceptibles de favoriser la paix, la démocratie et le développement.

La nature de ces objectifs inscrit nos missions dans une démarche pragmatique et dynamique. Elle nous oblige, en outre, à formuler, en tant qu'Assemblée consultative, des avis procédant d'analyses approfondies des situations et servant avec satisfaction, les missions que nous nous sommes assignées.

Je dois avouer à cet égard, que la matière que nous tirons de notre étroite collaboration avec les autres instances de la Francophonie, constitue un substrat essentiel de nos propositions et un élément décisif de la pertinence de celles-ci. Je me réjouis donc particulièrement de cette concertation permanente entre nos institutions à laquelle, du reste, nous conviait déjà le Sommet de Hanoï, en novembre 1997.

C'est le lieu, pour moi, de rendre un hommage appuyé à son Excellence Monsieur Abdou DIOUF, Secrétaire général de l'Organisation Internationale de la Francophonie, pour son soutien inlassable aux activités de l'APF, pour le dialogue constant qu'il entretient avec nous et pour la vigie sans faille qu'il ne cesse d'exercer sur la situation des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone.

Qu'il soit, en retour, assuré de l'appui réciproque des parlementaires francophones dans ses délicates fonctions.

Au cours de mon mandat, j'ai également pu observer le dynamisme de nos différentes Sections dont l'activité s'est considérablement vivifiée ces temps derniers et dont le génie créateur s'est résolument orienté vers la détection d'approches méthodologiques propres à satisfaire les exigences de nos objectifs généraux, réaffirmés avec clarté, faut-il le rappeler, dans la Déclaration de Bamako, du 3 novembre 2000.

Pour leur participation et leur contribution plus actives à nos réunions, je tiens, du haut de cette tribune, à féliciter chaleureusement toutes les sections de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF) en tête desquels je place leurs Présidents respectifs.

Au chapitre des félicitations, comment ne pas apprécier l'immense travail accompli par nos respectables commissions ? Cheville ouvrière de notre Assemblée et épicerie de sa vitalité, nos commissions, par leurs analyses préalables et par la préparation minutieuse de nos débats, nous éclairent sur la portée de nos résolutions et nous permettent, *in fine*, de rapprocher nos points de vue parfois divergents.

Dans le même élan, il me plaît de louer, avec une ferveur spéciale, l'abnégation et la compétence de nos Secrétaires généraux, parlementaire et administratif, dont nul n'ignore l'importance des tâches. Ils constituent, avec leurs services respectifs, le gage de notre efficacité.

La promotion des valeurs démocratiques ne peut se départir de l'implication active des Femmes, ni de la formation civique des Jeunes. Le travail que réalisent dans ce sens les Réseaux des Femmes parlementaires ainsi que les Parlements de Jeunes sont dignes d'intérêt et il y a tout lieu, en étant fiers, d'encourager leurs efforts.

Depuis hier du reste, près de 80 jeunes provenant de tous les horizons de la Francophonie travaillent dans les locaux du Sénat. Ils viendront demain ici-même nous présenter le résultat de leurs travaux.

Cet évènement, remarquablement organisé par la section française, est possible grâce au soutien que nous accorde l'Organisation internationale de la Francophonie. L'APF, à qui les Chefs d'Etat et de gouvernement réunis au Sommet de Moncton, ont confié la responsabilité de ce programme y est particulièrement attaché car il ne saurait y avoir de combat pour la démocratie qui vaille sans le soutien de la jeunesse. Une fois revenus dans leurs pays les jeunes du PFJ constitueront les meilleurs ambassadeurs de la démocratie possibles et d'excellents relais des aspirations de la Francophonie.

Je voudrais bien sûr également vous remercier vous tous qui avez bien voulu rehausser de votre présence cette cérémonie officielle d'ouverture de notre Session. Votre présence nous encourage également ; elle nous montre la valeur que vous attachez à notre institution parlementaire.

Mesdames et Messieurs les parlementaires francophones et chers collègues,

Le thème autour duquel s'articulent nos débats cette année confirme que le sort des populations vivant dans le périmètre de la Francophonie est au centre de nos préoccupations.

En effet, en retenant d'examiner un sujet tel que « crise financière, lutte contre la pauvreté et développement », nous n'avons pas la prétention d'apporter des réponses précises et définitives à une question qui suscite encore des controverses doctrinales.

Nous sommes toutefois convaincus qu'au regard de l'ampleur de la crise financière actuelle, qui prend progressivement le visage d'une crise économique mondiale, les réflexions ne doivent plus être menées sous l'angle unique des sciences économiques et de l'ingénierie financière.

Il faut des actions de régulation coordonnées et une réforme concertée du système financier international. Le politique ne peut rester indifférent à ces impératifs.

Au demeurant, notre ambition étant de sortir la majorité de nos Etats du cycle vicieux de la pauvreté pour les engager dans le cercle vertueux de la croissance durable et du progrès social, nous sommes fondés, voire contraints de proposer nos réponses et d'organiser notre riposte face à une crise à l'origine de laquelle nous sommes étrangers mais dont nous subissons déjà, de plein fouet les effets.

Notre combat pour le développement commande la définition de stratégies spécifiques et ciblées de lutte contre la pauvreté sur la base d'un processus participatif. Le thème retenu cette année participe de cette exigence.

Chers collègues,

En dépit des progrès notoires enregistrés dans l'évolution démocratique des pays de l'espace francophone, nous devons déplorer, ces dernières années, des dérives découlant de la soustraction volontaire au Droit dans certains Etats membres.

Ces situations regrettables qui ont endeuillé de nombreuses familles, notamment dans la Région Afrique, viennent nous rappeler que les acquis restent fragiles et que notre vigilance doit être sans relâche. Ces retours en arrière rendent, en outre, indispensable la poursuite de nos réflexions et leur affinement afin de cerner les contours réels de pratiques que nous pensions révolues et prévenir, par la même occasion, leur réapparition éventuelle. Car nous avons la responsabilité de garantir la paix et de protéger nos populations contre les affres des conflits armés. Nous devons, plus que d'ordinaire, y consacrer notre énergie.

Sur un tout autre plan, la question de notre processus intégratif me paraît devoir être posée en termes novateurs et avec détermination.

Notre amour pour la Francophonie et pour son expansion, notre foi commune en ses objectifs, ainsi que la convergence de nos convictions doivent nous amener à œuvrer pour une osmose franche de nos cultures. Cela suppose une souplesse effective dans l'application de nos us et coutumes, à charge de réciprocité.

La Francophonie, indissociable de la démocratie et des droits de l'Homme, ne peut s'accommoder de l'intolérance, ni d'attitudes discriminatoires.

Elle doit être le creuset sanctuarisé de l'unité, de la solidarité et de l'amitié de ses membres.

Notre diversité culturelle doit nourrir nos forces et nos réflexions, qu'il importe de mutualiser afin de créer les synergies nécessaires à la préservation de la Paix et à la démocratisation de l'espace francophone.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale française,

Mesdames et Messieurs,

Il n'est pas faux de dire que nous sommes ici à Paris en notre qualité de parlementaires nationaux représentant nos sections, mais grâce à votre accueil, nous ne sommes déjà plus des étrangers, nous sommes des alliés.

Et je suis sûr que nous repartirons en amis. Le séjour que nous passerons ici, j'en suis certain, permettra de resserrer encore les liens déjà très forts qui nous unissent.

C'est sur cette invite à plus d'unité et à plus d'amitié entre nous que je déclare ouverts, les travaux de la 35^{ème} Assemblée générale de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie.

Je vous remercie.